



La Parole du Rav Brand

a) « Mes paroles ne sont-elles pas comme du feu, comme une masse qui casse le roc » (Yirmia 23,29) : tout comme le roc explose en d'innombrables morceaux, les paroles de la Torah se séparent en de multiples étincelles.

Cela signifie que la Torah s'interprète selon le pchat et en plus par de nombreuses drachot » (Rachi, Chémot 6,9).

Observons un verset de la Paracha : « Hanistarot – les [choses] cachées – sont à D.ieu, et haniglot – les [choses] dévoilées – sont à nous et à nos enfants, à perpétuité, afin que nous mettions en pratique toutes les paroles de cette Torah » (Dévarim 29,29).

Que signifient les « cachées » et les « dévoilées » ? « Les péchés cachés au public, et ceux connus. Tous les juifs sont responsables les uns des autres, et les uns peuvent être châtiés pour les fautes des autres. Mais uniquement pour les fautes connues des autres, qui auraient pu et dû intervenir. Quant aux péchés connus que de D.ieu, ils ne seront pas punis pour cela » (Sanhédrin 43b, rapporté dans Rachi).

b) Autre explication : « Ce verset exclut l'idée hérétique de certains chrétiens qui disent : les mitsvot ne doivent – depuis l'apparition de leur guide – plus être appliquées selon leur sens littéral, mais uniquement d'après leur sens caché » (Rambam, Rois 11,4, édition non censurée). Exemple : bien que la Torah interdit de manger du porc, elle ne l'interdit plus à la consommation. C'est seulement le sens caché qui doit être respecté, à savoir ne pas se comporter comme un hypocrite. Le cochon montre ses sabots fendus et dit : voyez que je suis casher, quant à l'intérieur de ses entrailles, il ne rumine pas. Le verset dit alors : à nous juifs d'appliquer la Torah selon le sens connu et transmis par Moché et le peuple juif, et non d'après le sens caché.

c) Autre explication : les [choses] cachées signifient les fautes cachées au fauteur, qui transgressait sans s'en apercevoir. Les choses dévoilées sont les péchés connus du fauteur ; il convient à l'homme d'être encore plus attentif à respecter ce qui lui est connu (Commentaire du Ramban).

d) Autre explication : les cachés sont à D.ieu. Il est seul à

connaître les juifs qui, durant l'exil, furent forcés d'abandonner le judaïsme, mais restèrent juifs. Il les récupérera lors de la délivrance finale (Rachi, Tehilim 87,6).

Selon cette explication, la fin du verset – « et les choses dévoilées sont à nous et à nos enfants, à perpétuité, afin que nous mettions en pratique toutes les paroles de cette Torah » – doit se comprendre ainsi : à l'approche de la délivrance, beaucoup de personnes viendront en Erets Israël et désireront être reconnues comme étant juives et se marier avec un/une juive, sans qu'elles puissent prouver leur judaïté de manière satisfaisante. Bien que D.ieu, qui connaît la vérité, les accepterait, nous autres juifs devons agir conformément à la loi de la Torah, et les refuser sans conversion, tant qu'ils n'apportent pas de preuve de leur judaïté. En fait, le kiboutz galouyot, la réunion de tous les juifs en Erets, commencera avant l'accomplissement des merveilleuses promesses et bénédictions de la Torah. Car la Torah dit : « et D.ieu te ramène... vers ton pays », cela signifie qu'il est « difficile » pour D.ieu de convaincre les juifs d'y retourner, comme s'il devait les attraper un par un pour les ramener (Rachi). Cela prouve que la réunion des juifs en Erets Israël démarrera avant la réalisation des bénédictions.

e) Peut-être peut-on ajouter une autre explication. Les versets précédents avertissent de l'éventualité de souffrances pour le peuple juif, et ils les font dépendre du respect ou du non-respect des mitsvot. Le verset – « les choses cachées... » – enseigne alors que ce n'est pas seulement le non-respect des mitsvot connues qui est à l'origine des souffrances. Il y a aussi des raisons cachées à nous qui en sont la cause, mais elles sont connues de D.ieu. Exemples : des fautes commises par les ancêtres, par la personne dans une autre vie, par les nations non-juives (voir Yechaya 53, 3-5), à cause de la « brisure des vases » lors de la création du monde, principe cher aux kabbalistes. Quant à la raison connue de nos souffrances, celles-ci sont dues à un manque d'application dans les mitsvot.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans la paracha de la semaine Moché met en garde les enfants d'Israël, contre le risque, après avoir entendu toutes les malédictions qui s'abattraient sur ceux qui contreviendraient aux commandements divins, de se penser non concernés par celle-ci.

Ainsi, le verset nous dit : "et ce sera en entendant les paroles de cette alliance, et il se bénira dans son cœur en disant : " la paix sera pour moi car dans la droiture de mon cœur j'irai ..."

Et le verset de nous expliquer que ce déni serait tellement grave qu'Hachem ne lui accordera pas le pardon et effacera le nom de cet homme de sous les cieux.

Cependant, il y a lieu de nous interroger en quoi cette faute peut être si grave qu'elle justifierait à elle seule l'abattement des 98 malédictions évoquées dans la paracha précédente sans pouvoir donner accès au pardon ? Le **Steipeler** répond : nous savons que la Torah ne cible jamais en particulier ni

les renégats ni les personnes manquantes de conscience.

Dès lors, nous déduisons qu'une personne se sentant en sécurité après avoir entendu ces malédictions et en arguant : " dans la droiture de mon cœur j'irai ", est une personne qui dans les faits, pratique la grande majorité des commandements.

Toutefois, cet individu se contenterait d'appliquer les mitsvot en fonction de ce que son cœur lui dit, dans la facilité, sans être en mesure de se faire violence et de chercher son chemin pour progresser sur des thèmes qui lui sont à priori contre nature, et qu'il s'en conviendrait.

Ainsi, de tels agissements relèveraient d'un comportement animal, incapable d'aller au-delà d'un conditionnement primaire et constitueraient donc un déni de libre arbitre, ce dernier étant le propre même de la condition humaine. Le **Panim Yafot** rajoute : nos Sages nous enseignent dans le verset du chéma : et tu aimeras Hachem ton Dieu de tout ton cœur (levavekha, avec 2 beth), que

le fait que cette lettre soit doublée vient nous apprendre que nous devons aimer Hachem avec nos deux cœurs, celui motivé par le bon penchant, et même celui sous influence du mauvais penchant.

Or, dans notre verset il est écrit : " il se bénira dans son cœur " son cœur étant écrit (bilvavo) avec 2 " beth " tandis qu'à la fin du verset il est écrit : " car dans la droiture de mon cœur " (libi), avec un seul beth.

Cela venant donc bien mettre en exergue le cœur de la faute de cet homme, qui bien que possédant au préalable un libre arbitre, décide délibérément de l'inhiber afin de fuir toute lutte interne et de se comporter uniquement en fonction de son conditionnement, se montrant ainsi l'égal de n'importe quel animal.

Ce blasphème de notre condition humaine, créé à l'image d'Hachem, et couronnement de toute la création est tellement grave qu'il justifie à lui seul l'ensemble des malédictions.

G.N.

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18 : 14	19 : 31
Paris	20 : 01	21 : 05
Marseille	19 : 43	20 : 44
Lyon	19 : 48	20 : 50
Strasbourg	19 : 39	20 : 43

N° 353

Pour aller plus loin...

1) Il est écrit (30-2) : « Véchavta ad Hachem élohékha ... békhol lévavékha ouvkhoul nafchékha ». Pour quelle raison n'est-il pas aussi écrit (comme dans le Chéma Israël) : « Ouvkhoul méodékha » ?

2) Il est écrit (30-15) : « Réé natati léfanékha hayom ète ha'haïm véète hatov ».

À quel merveilleux enseignement, le terme « réé » fait-il allusion, et de quelle manière cet enseignement nous permet-il de rattacher ce passouk précité, au début du chapitre 30 parlant de notre ultime délivrance (30-3) ?

3) Il est écrit (30-19) : « Natati léfanékha habérahka véhakélala, ouba'harta ba'haïm, lémaane ti'hyé ata vézarékha ».

À quel enseignement remarquable fait allusion le terme « ba'haïm » ?

4) Au sujet des termes «vayélekh Moché », le Targoum Yonatan ben Ouziel (31-1) traduit : «Véazal Moché lémicchane Beit oulpana ». À quel enseignement font allusion ces termes du Targoum ?

5) Il est écrit (31-18) : «Véanokhi hastère astir panaï ». Selon une opinion de nos Sages, pour quelle raison Hachem cache-t-Il Sa face de nous ?

6) Il est écrit (31-21) : « Véaneta hachira hazote léfanav léed ki lo tichaka'h mipi zaro ». À quel enseignement font allusion les 5 derniers mots de ce passouk ?

Yaacov Guetta

Pour soutenir Shalshélet ou pour dédicacer une parution :

Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

A) Doit-on omettre les Ta'hanounes la veille de Roch Hachana à Cha'harit?

La veille de Roch Hachana, on omettra les Ta'hanounes à la Tefila de Cha'harit.

Concernant les Ta'hanounes dans les Seli'hot :

- Si les Seli'hot débutent avant l'aube :

On mentionnera les Ta'hanounes, même s'ils sont récités après l'aube [Sidour Ich Matslia'h sur Roch Hachana p.1 au nom du Maguen Avraham 131,9; Peniné Halakha 2,10; Voir aussi le Michna Beroura 581,23 / Caf Ha'hayime 581,73 / Hazon Ovadia p.46].

- Si les Seli'hot débutent après l'aube :

On omettra les Ta'hanounes, même si le lever du soleil n'est pas arrivé.

Ceux qui désireront tout de même les réciter auront sur qui s'appuyer [Halikhot Moed 2,3].

- Si les Seli'hot (ou Ta'ahnounes) sont récités après le lever du Soleil :

On les omettra quoi qu'il en soit [Halikhot Moed 2,3].

B) Sonne-t-on le Choffar la veille de Roch Hachana ?

La coutume la plus répandue est de s'abstenir de sonner le choffar la veille de Roch Hachana [Rama 581,3].

Toutefois, au Maroc et à Alger, l'habitude était de sonner le choffar même la veille de Roch Hachana [Otsar Hamikhtavime T.3 Siman 1779, Ateret Avot T.2 perek 16,23].

Il est à noter qu'à Tunis, on ne sonnait pas du tout le choffar avant Roch Hachana que ce soit la veille ou pas, car entendre le son du Choffar pour la première fois à Roch Hachana ne fait pas le même effet que lorsque l'on est habitué depuis 1 mois à écouter ce son [Alé Hadass Perek 8,3].

David Cohen

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Moché fait son dernier discours le jour de sa pétira. Il annonce une ultime alliance avec Hachem. Cette alliance sera également valable pour toutes les générations à venir.

Moché rappelle la avoda zara présente en Egypte et dans les peuples que les béné Israël ont traversés, si un homme, une famille ou une tribu était tenté de s'approcher de ces idoles, sans qu'il n'y ait de conséquences, qu'il sache que Hachem ne le pardonnera pas. Toutes les malédictions citées dans Ki tavo le frapperont et Hachem effacera son nom, il sera séparé des tribus juives. Lorsque les autres peuples ou les générations à venir se demanderont, mais pourquoi Hachem a détruit une ville, comme Il a pu le faire avec Sédoum et Amora ? Il leur sera répondu, que c'est à cause de gens qui ont annulé l'alliance conclue avec Hachem. Il les a alors extirpés de leur terre avec colère et envoyés en exil.

Montée 2 : Lorsque cette situation interviendra et que tu seras exilé parmi les peuples, tu te

rappelleras d'Hachem et tu feras téchouva. Alors Hachem te ramènera sur Sa terre, Il viendra te chercher très loin pour t'y extirper et te ramener vers la terre héritée par tes ancêtres et Il te prodiguera du bien. Il nettoiera ton cœur afin que tu L'aimes ardemment.

Montée 3 : Hachem enverra alors les malédictions et punitions sur tes ennemis, parce que tu auras fait téchouva. Hachem ne te fera plus que du bien, lorsque tu écouteras toutes Ses lois et commandements. Cette mitsva de la téchouva est très proche de toi, elle n'est pas cachée et elle est à ta portée.

Montée 4 : « J'ai placé devant toi la vie et le bien mais aussi l'inverse, tu choisiras la vie ! Afin que je puisse te bénir ». Hachem prend pour témoins le ciel et la terre, que l'on doit choisir la vie et aimer Hachem, afin de vivre sereinement. Moché raconte ensuite qu'il a maintenant 120 ans et que c'est son anniversaire et que le peuple se trouve à la frontière devant le Jourdain. Hachem leur fera gagner les guerres, à condition de se renforcer, Yéhochoua sera dorénavant à la tête du peuple.

Montée 5 : Moché renforce Yéhochoua, en lui disant qu'il fera hériter la terre aux béné Israël et Hachem sera avec lui. Moché finit d'écrire la Torah et la donna aux léviim. Il annonce la mitsva de hakhel (rassemblement) qui a lieu lors de la fête de soukot suivant l'année de la chémita. Tout le monde doit se présenter au temple, où sera lue une partie du livre de Dévarim.

Montée 6 : Hachem annonce à Moché qu'il va quitter ce monde et qu'il doit préparer Yéhochoua. Hachem est apparu à eux à la porte de la tente et Il a dit à Moché : « ce peuple va me tourner le dos et annuler Mon alliance après ta mort. Je les abandonnerai à mon tour et ils comprendront le pourquoi de leur détresse. Je me cacherai d'eux, car ils se sont tournés vers d'autres dieux. Ecrivez le chant de Haazinou et enseignez-le aux béné Israël, afin qu'il soit un témoin ».

Montée 7 : Moché écrit et enseigne ce chant et il ordonna Yéhochoua pour la suite. Lorsque Moché finit d'écrire la Torah, il demanda de la déposer dans le Aron (selon un avis).

Aire de Jeu

Jeu de mots

Les animaux domestiques de l'époque sont quasiment tous biscornus.

Devinettes

- 1) Qui étaient bûcherons et puiseurs d'eau à l'époque de Moché Rabbénou? (Rachi 29,10)
- 2) J'ai la force de bouger mais je ne peux plus bouger. Qui suis-je? (31,2)
- 3) Je participe à la Mitsva avec tout le monde, pour que les autres méritent un salaire. Qui suis-je? (31, 12)
- 4) Je ne suis ni caché ni loin. Je suis proche. Qui suis-je? (30, 11-14)
- 5) Quel jour se déroule le début de la paracha ? (Rachi, 31-1)
- 6) Quand doit se faire la mitsva de « akhel»? (Rachi, 31-10)

Réponses aux questions

1) Car il est question ici de la douloureuse période précédant la venue du Machia'h, période durant laquelle le monde connaîtra de grandes difficultés économiques, comme il est dit (Sanhédrin 97) : « Eine ben David ba ad chéतिकlé pérouta mine hakisse ! ». Voilà pourquoi il n'est pas dit dans ce passouk de Nitsavim, que le Klal Israël fera téchouva en écoutant la voix de Hachem: « Békhol méodékha » ("de tous tes moyens matériels", "avec tout ton argent", ce dernier manquant en effet considérablement). (Chaar bat Rabim)

2) Ce terme ("Réé") a pour guématria 206. Selon une opinion de nos Sages, la résurrection des morts aura lieu 206 ans après la venue du Machia'h. C'est ce que nous enseigne la Torah en juxtaposant le sujet de notre délivrance finale (30-3), à celui de la résurrection des morts : « "Réé" ("206 ans" après la Guéoula)", "natati léfanékha hayom ète ha'haïm" ("j'ai prévu pour toi, Klal Israël, le jour de la résurrection des morts laissant place à la vie éternelle"). Rabbénou Bé'hayé rapoorté par le "Otsar Chaachouyim".

3) Le terme « ba'haïm » a pour guématria 70, nombre faisant référence à la moyenne de vie d'un homme. Or, si l'on convertit en heures 70 ans, on obtient (approximativement) le nombre 613620. Ce nombre fait allusion à "la vie que chaque juif doit se choisir" ("ouba'harta ba'haïm"), afin "de se réaliser

pleinement ici-bas, et mériter après 120 ans la vie éternelle" » ("lémaane ti'yé... ") : « Il s'agit bien sûr d'une vie régie par les "613 mitsvot" trouvant leur source dans les 10 commandements composés de "620 lettres" ». (Pirouch du Rokéa'h sur la Torah)

4) Au sujet des termes « lo oukhal od latssète vélavo », Rachi rapporte le traité Sota (13b) nous apprenant que s'étaient obstruées chez Moché (à la fin de sa vie) les sources de la sagesse, si bien qu'il ne pouvait plus être "mé'hadech" des "hidouchei Torah". Moché devait donc "aller" ("vayélekh") "au Beit Hamidrach" ("lébeit oulpána") pour étudier la Torah des autres (ce qui lui conféra le "Skhar halikha" : "le mérite de se déplacer vers le Beth Hamidrach. Voir Avot 5-9). (Yalkout David)

5) Car Hachem étant par excellence « malé ra'hamim », ne peut supporter de voir souffrir Son peuple qu'il afflige, par l'envoi de ses ennemis qui le persécutent ! (Hadar Zékénim mibaalé Hatossefot)

6) Les "sofei teivot" de ces 5 mots forment le nom de "Yo'haï". Cela nous enseigne, que c'est par le mérite de la descendance de Yo'haï (père de Rabbi Chimon) que "la Torah ne sera pas oubliée du Klal Israël" ("ki lo tichaka'h mi zaro"). De plus, c'est par l'étude du Zohar que nous sortirons "béra'hamim" de notre exil (Zohar Nasso, p.124). Tiféret Chlomo, Lag Baomer).

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Ben-Tsion Goldberg-Yadler Le Maguid de Jérusalem

Rabbi Ben-Tsion Goldberg-Yadler est né en 1871 à Jérusalem du rabbin Yitz'hak Zev Goldberg. Ce dernier était originaire de la ville de Myadzyel en Biélorussie. Il est l'auteur de l'œuvre Tiferet Tsion, un commentaire sur le Midrach Rabba.

Le jeune Ben-Tsion étudia à la célèbre Yéchiva Etz 'Haim. Après son mariage, il commença à étudier au Kollel Pri Yits'hak. En 1894, il reçut l'ordination rabbinique de Rabbi Shmouel Salant et de sa cour rabbinique. Dès sa jeunesse, Rabbi Yadler connaissait des difficultés physiques avec ses yeux, il s'habitua donc à étudier par cœur. Son génie à exposer Aggada et Moussar fut rapidement reconnu. Chaque fois que son père faisait un siyoum en

complétant un traité talmudique, le jeune Ben-Tsion prononçait une conférence Haggadique. Cela se produisait au Beth Hamidrach Mena'hem Tsion, situé dans la cour de la synagogue Hourva. Au fur et à mesure que sa renommée se répandit, Rabbi Yadler commença à donner des conférences dans d'autres synagogues à Jérusalem et finalement à Jaffa et dans d'autres colonies en Terre Sainte. Il vécut également à 'Haïfa pendant un certain temps.

Depuis 1902, Rabbi Shmouel Salant nomma officiellement Ben-Tsion Yadler comme conférencier officiel de Jérusalem. Il supervisait également le Erouv de la ville sainte. Rabbi Yadler était très actif dans l'observation des mitsvot liées à l'agriculture. Il chevauchait des ânes afin d'instruire les agriculteurs dans ces mitsvot. Pendant le mois d'Eloul et les dix jours de Techouva, il se rendait à Tel Aviv, Peta'h Tikva et 'Haïfa pour éveiller la communauté à la Techouva. Dans les années 1912-1913, Rav Kook, alors grand

rabbin de Jaffa, envoya Rabbi Yadler pour superviser les lois de troumot et maaserot dans plusieurs moshavot. En 1914, il participa à la délégation rabbinique que Rav Kook organisait pour visiter les colonies juives dans le nord du pays.

Rabbi Yadler écrivit sur l'importance de l'éducation juive des filles, affirmant qu'elle était encore plus critique que celle des garçons. Il joua un rôle déterminant dans la création de la première école 'haredi pour filles à Jérusalem. En 1923, il fut choisi pour représenter la communauté de Jérusalem à l'Assemblée générale d'Agoudath Israël. À son dernier jour, en 1962, au moment de la 'houpa de sa petite-fille, l'âme de Rabbi Ben-Tsion Goldberg-Yadler sortit en pureté, il avait alors 92 ans. Des milliers de juifs suivirent l'enterrement du Maguid et l'accompagnèrent à sa dernière demeure au Har HaMenouhot à Jérusalem.

David Lasry

Or Letsion

Les bases de la techouva (1)

Rabbenou Yona (dans Chaarei Teshouva, Chaâr 1) aborde en premier lieu le processus de Teshouva qui implique un premier élément fondamental qui s'appelle le remords. Il s'agit de la prise de conscience que l'acte commis était mal et amer, conduisant à l'abandon de la voie d'Hachem. Plus la personne réalise l'ampleur de son péché, plus elle souffre et se repent de ses actions. Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un grand commerçant effectuant un bilan hebdomadaire. Si une erreur est commise sur une petite somme, il n'éprouve pas autant de regret, cependant, s'il se trompe sur une grande somme, cela le tourmente profondément car il est conscient des conséquences de cette perte. De même, si une personne ajoute à sa compréhension la gravité de son péché, son chagrin et son remords en seront accrus.

Rabbenou Yona poursuit en expliquant que chacun doit prendre conscience qu'un châtement et une punition existent pour le péché, etc. En effet, comment peut-on jouir et se réjouir pour finalement goûter l'amertume ? En réalité, le plaisir lui-même est une illusion. Cela est

comparable à un petit enfant qui désire des jouets, mais en grandissant, il se lasse et ne trouve plus d'intérêt en eux. De même, ici, à la fin, l'homme découvrira que tout le plaisir du monde n'était qu'un rêve, une vanité et une source de frustration, similaire aux jouets d'un enfant. Qui accepterait de sévères châtements pour des plaisirs qui ne sont qu'éphémères ? Même un individu dépourvu de discernement se repentirait grandement s'il en prenait conscience.

Ceci constitue le niveau le plus bas de remords, mais il en existe des niveaux supérieurs, comme l'explique ensuite Rabbenou Yona.

Le plus haut niveau de remords est de regretter d'avoir violé la volonté du Tout-Puissant, notre Père Créateur, qui nous a ordonné de respecter Ses commandements. Il nous a également accordé d'immenses et merveilleuses bénédictions. Il nous a promis des récompenses si nous observons Ses commandements, mais des sanctions si nous n'obéissons pas. Par conséquent, il est évident que l'homme doit accomplir la volonté du Tout-Puissant dans tous les domaines. C'est pourquoi même avec un cœur endurci, l'homme ne peut en aucun cas pécher.

Néanmoins, à notre grand regret, nous ne ressentons pas cela et nous péchons. Même si

nous le savons, il est difficile d'intérioriser ce sentiment, et il y a de nombreuses choses similaires que l'homme connaît sans les ressentir dans son cœur. Comme le sujet de la mort, tout le monde sait que la fin de l'homme est la mort, mais ressentir qu'on va mourir est complexe, même un instant avant le décès, Rav Bentsion Abba Chaoul se questionne si l'homme en est vraiment conscient. De même, lorsqu'on procure de la joie à un ami, on ne le ressent pas nécessairement. Même si on était dans la même situation que son ami la veille, et que notre ami a suscité cette joie en nous, on ne ressent pas forcément la mesure du plaisir qu'a son ami, on croit simplement que l'on a apporté du bonheur à son ami. Si cela s'applique au domaine matériel, cela est d'autant plus vrai pour le spirituel. Il est ardu de ressentir le péché d'avoir contrarié la volonté du Saint Béni soit-Il. C'est comme s'il existait un décret stipulant que l'homme ne doit pas nécessairement ressentir cela, car s'il le faisait immédiatement, il sombrerait et périrait, car il ne pourrait pas supporter une telle prise de conscience. Toutefois, nous devons faire de notre mieux pour intégrer cette notion dans notre esprit, en fonction de nos capacités.

(Or Letsion H&M p.145-146)

Yonathan Haik

Enigmes

Enigme 1 :

Où trouvons-nous dans la guémara, un amoud entier où il n'y a que de la Michna ?



Enigme 2 :

Chimon, Ouriel, Rahel et Michael partent tous en colonie de vacances, où ils peuvent cuisiner, faire du canoë, de l'escalade et de la tyrolienne. Chaque enfant a une activité préférée différente. L'activité préférée de Chimon n'est pas l'escalade. Ouriel a le vertige. Rahel ne peut pas pratiquer son activité préférée sans harnais. Michael aime garder les pieds sur terre à tout moment. Peux-tu trouver qui aime quoi ?

Réponses Enigmes Ki Tavo N°352



Enigme 1: Quelles sont les 3 Mitsvot qui n'ont aucun lien entre elles, et pourtant nous faisons la même Brakha pour les 3 ?

Sur les 3 érouv qui n'ont aucun lien l'un avec l'autre, nous faisons la même bérahka : "al mitsvat érouv". Il y a le érouv 'hatsérot (pour porter dans un immeuble ou une cour), le érouv té'houmim (pour pouvoir marcher en dehors de la ville plus d'un km), le érouv tavchiline (afin de pouvoir cuire de Yom Tov à Chabat).

Rébus: Vé / Lac / Ahhh' / A / Couenne / Athènes / Nez

1=M 3=8
2=8 7=?

Enigme 2:

Les chiffres sont écrits en miroir.

Le 7 est donc égal à un triangle.

Rébus



C'est encore la faute

La Force d'une parabole

Le soir de Roch Hachana nous mangeons différents aliments pour avoir une bonne et douce année.

Rav Guédalia Silverstone de Washington nous explique par une parabole de quelle manière nous devons réellement aborder ce seder.

Un comte de province se fit conduire, un jour, en carrosse à Paris pour faire des achats dans une certaine boutique. Le cocher fut surpris de voir son maître sortir du magasin en tenant une cage avec un petit oiseau. "Un tel voyage, la traversée de fleuves et de forêt pour acheter un petit oiseau?" se demanda le cocher et il fit part à son maître de son étonnement. "Sache, mon ami, que ce petit oiseau est un vrai bonheur !" s'exclama le comte. "Et combien coûte-t-il ?" demanda le cocher étonné. "Cinq cents dinars !" répondit son maître.

Rentré chez lui, il dit à sa femme: "Je vais te raconter quelque chose d'extraordinaire. Le comte, notre maître, a voyagé jusqu'à Paris pour acheter un tout petit oiseau ! Et à

quel prix, imagine-toi? Cinq cents dinars, pas de moins! Cet oiseau doit avoir un goût de paradis ! J'ai beaucoup réfléchi pendant le voyage et je me suis dit : " Un homme ne vit qu'une fois! Toute ma vie j'ai travaillé dur, n'ai-je pas le droit d'éprouver une fois au moins un plaisir sublime en dégustant un merveilleux plat ? Nous avons économisé trois cents dinars en prévision de notre vieillesse, n'est-ce pas ? Empruntons encore deux cents dinars et goûtons une fois à ce qu'est la richesse !"

Ainsi, notre homme se rendit à Paris, acheta le merveilleux oiseau et le donna à sa femme pour qu'elle le prépare avec des oignons et des pommes de terre. Lorsque le ragoût fut cuit à point, la femme y goûta avec une certaine émotion mais elle ne lui trouva rien de particulier.

Le cocher s'arracha les cheveux de désespoir. "Malheur à moi! Qu'ai-je fait ?" se lamenta-t-il. "J'ai dilapidé toutes mes économies, je me suis fait des dettes pour rien du tout! Mais, j'y pense, nous n'avons peut-être pas préparé le plat comme il le fallait ? Peut-être avons-nous oublié d'y ajouter une épice particulière ? Peut-être y a-t-il encore une chance

de sauver ce ragoût et de sentir son goût extraordinaire ?" Notre cocher alla trouver le comte et lui raconta sa mésaventure. "Que tu es stupide !" s'écria le comte en éclatant de rire. "Cet oiseau ne doit pas être mangé. Je l'ai acheté uniquement pour écouter son chant, pour jouir de sa voix extraordinaire. Il y a de la volaille bien plus savoureuse à déguster que le rossignol mais, pour ce qui est de son chant, aucune créature ne l'égale !"

Ceux qui, le soir de Roch Hachana se concentrent sur la variété et les goûts des simanim, la pomme dans le miel, la grenade, les carottes, la tête d'agneau, etc. ne doivent pas oublier que, pour la dégustation, il existe des plats bien meilleurs.

L'essentiel est que "la voix", le yehi ratson que l'on prononce, soit une prière jaillissant du fond du cœur et empreinte de la crainte du Jugement. Nous devons nous rappeler que nous dépendons de la volonté d'Hachem et que nous pouvons influencer notre verdict par la prière et un repentir sincère (Kessef niv'har, 1, 25)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Assaf est un jeune homme qui est bien embêté car pendant ses vacances dans le nord d'Israël, il fait tomber son nouveau téléphone dans l'eau. Il va donc trouver le magasin le plus proche pour acheter le même modèle et terminer ainsi ses vacances avec de belles photos. Mais voilà que quelques jours après être rentré de ses congés, son nouvel appareil ne fonctionne plus. Assaf qui voudrait bien utiliser sa garantie pour le faire réparer se trouve bien embêté car il ne veut retourner jusqu'à son lieu de villégiature rien que pour cela. Il lui vient alors en tête une idée maléfique. Il va trouver le vendeur près de chez lui où il a acheté il y a trois mois son premier téléphone, en lui tendant le deuxième et en lui expliquant qu'il ne fonctionne plus mais sans lui dire explicitement qu'il l'a acheté ici. Nathan, le gentil vendeur qui se rappelle de lui, ne lui pose pas beaucoup de questions, le lui prend en lui promettant de le réparer. Quelques jours plus tard, Assaf qui n'a eu aucune nouvelle de son appareil va donc voir Nathan. Celui-ci se fend en excuse car il n'a même pas eu le temps de voir quel était le problème, il lui demande donc de ne pas bouger pour qu'il aille regarder de suite le téléphone. Mais lorsque Nathan cherche où il l'a placé, il ne le retrouve plus, il s'excuse à nouveau, cherche désespérément et voyant que l'appareil a disparu, il demande à Assaf de prendre un nouveau téléphone dans sa vitrine en dédommagement. Mais voilà que les jours de pénitence arrivent et Assaf se pose quelques petites questions sur ses agissements. S'agit-il d'un téléphone volé qu'il a entre ses mains ? Doit-il le payer à Nathan ? Ou bien peut-on considérer que c'est Nathan qui le lui a offert puisque lui n'a jamais dit qu'il l'avait acheté ici ? Qu'en pensez-vous ?

La Guemara Baba Kama (62a) se pose la question sur Réouven qui avait un petit lingot d'or à faire garder. Or, sachant que son voisin Chimon n'acceptera jamais cette responsabilité, enveloppe le lingot dans un papier occulte et va trouver Chimon en lui demandant de garder son lingot d'argent. La Guemara se demande si Chimon perd l'objet par négligence, devra-t-il payer un lingot d'or ou d'argent ? La Guemara tranche qu'il ne payera qu'un lingot d'argent car c'est de cela qu'il a accepté la garde et pas plus et ainsi écrit le Choul'han Aroukh. Le Rama rajoute qu'il en sera de même pour tout gardien qui accepte une garde par erreur, il ne sera responsable que de ce dont il a accepté. On pourrait donc penser qu'il en est de même pour Nathan qui a accepté la garde du téléphone par erreur pensant qu'il s'agit là de celui qu'il a vendu il y a trois mois. Mais le Netivot Amichpat écrit cependant que quelqu'un qui ne ferait pas attention aux affaires de son prochain en arguant qu'il ne sait pas où il les a déposées, il ne s'agit pas là d'une simple négligence. Il écrit qu'il sera 'Hayav comme quelqu'un qui endommage son prochain et cela sans aucun lien avec l'acceptation ou pas d'une quelconque garde de l'objet. Mais le Rav Zilberstein nous explique que le Netivot Amichpat ne parle que du cas où la personne a accepté de plein gré de prendre l'objet de son prochain. Or, ici, Nathan a accepté le téléphone par une arnaque d'Assaf lui faisant croire qu'il s'agit là du téléphone qu'il lui a vendu il y a trois mois. On considérera donc cela comme une non-acceptation de la part de Nathan. Le Rav appuie ses dires par une Guemara dans Baba Metsia (101b) qui nous raconte l'histoire d'un homme qui avait des choses à faire garder. Il alla trouver une femme qui avait une grande maison en lui demandant si elle pouvait les lui garder. Celle-ci ne voulut accepter au début, mais après une longue discussion où il lui offrit une bague et se maria avec elle, elle accepta évidemment, qu'il fasse entrer ses affaires. Après qu'il eut fait rentrer toutes ses cruches, il lui écrivit un Guet (acte de divorce) et le transmit à un envoyé qui devait le remettre à sa nouvelle «épouse». Celle-ci hors d'elle mandata une société pour débarrasser son entrepôt des cruches de son ancien mari et les paya même avec la vente de quelques cruches. Le Beth Din lui donna raison en arguant qu'on lui avait fait ce qu'il avait voulu faire, c'est-à-dire que puisque lui avait agi de mauvaise manière avec elle, elle aussi s'est comportée de la sorte. En conclusion, Assaf devra payer le nouveau téléphone à Nathan et de la même manière qu'il a voulu trander son prochain, il a été pris à son propre piège.

(Tiré du livre Véaarèv Na, Tome 4, page 243)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Et ce sera quand arriveront de nombreux malheurs et souffrances, ce chant répondra devant lui comme témoin, car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance car Je connais son Yetser... » (31/21)

Sur "car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance", Rachi écrit : « Voici, c'est une promesse pour Israël que la Torah ne sera pas oubliée de leur descendance entièrement. »

Il en ressort que Rachi explique que ce passouk parle de la Torah et par conséquent "ce chant" signifie la Torah.

Les commentateurs demandent : Mais voilà que quelques psoukim avant, la Torah écrit : « Et maintenant, écrivez pour vous ce chant et enseigne-le aux bnei Israël, mets-le dans leur bouche afin que ce chant soit pour Moi un témoin contre les bnei Israël. » (31/19)

Sur "ce chant", Rachi écrit : « "Haazinou hachamayim" jusqu'à "il apaisera Sa terre et Son peuple" »

Il ressort donc apparemment une contradiction dans Rachi : À quoi fait référence la Torah lorsqu'elle dit "ce chant" ? D'un côté, Rachi dit qu'il s'agit de la paracha Haazinou et d'un autre côté Rachi dit qu'il s'agit de la Torah !

On pourrait proposer la réponse suivante : En réalité, selon Rachi, "ce chant" signifie toujours, même dans notre passouk, la paracha Haazinou, et effectivement "car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance" parle de la Torah comme l'a expliqué Rachi.

À présent, selon cela, toute la difficulté sera d'expliquer le sens de notre passouk. Car selon Rachi, le passouk dirait ainsi : Et ce sera quand arriveront de nombreux malheurs et souffrances, ce chant qui est la paracha Haazinou sera le témoin que Je vous avais avertis et prévenus de tout ce qui adviendrait car la Torah (et là on parle de toute la Torah) ne sera pas complètement oubliée...

Et là, on arrive à la question suivante : Quel rapport y a-t-il entre le fait que Hachem nous avait prévenus de ce qui arriverait à travers la paracha Haazinou et le fait que la Torah ne sera pas entièrement oubliée ? Comme si le chant qui est paracha Haazinou pourrait faire office de témoin parce que la Torah ne sera pas entièrement oubliée. Quel est le sens de ce rapport ?

Certains commentateurs expliquent ainsi : Le témoignage de paracha Haazinou consiste à dire que si vous respectez la Torah, tout ira bien. Mais si vous transgressez la Torah, alors il y aura des souffrances et donc à la fin des temps, quand vous observerez de nombreux malheurs et souffrances, vous saurez que c'est dû à la transgression de la Torah comme c'était prédit dans paracha Haazinou. Et si vous allez dire "Mais à la fin des temps, la transgression de la Torah est due au fait que la Torah est oubliée et que les gens ne savent plus ce qui est permis et interdit et donc comment justifier ces souffrances ?", sur cela la Torah répond : "car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance" La Torah ne sera jamais oubliée et donc même à la fin des temps

les gens sauront ce qui est permis et interdit et par conséquent, peut s'appliquer le témoignage de la paracha Haazinou, à savoir que les souffrances sont dues à la transgression de la Torah.

On pourrait également proposer l'explication suivante : Commençons par ramener ce que Rachi (32/2) dit au début de la paracha Haazinou : « Le témoignage que vous porterez, c'est ce que Je dis devant vous : la Torah, c'est la vie... »

À présent, on pourrait expliquer notre passouk ainsi : Lorsqu'à la fin des temps, on constatera beaucoup de malheurs et de souffrances, la paracha Haazinou sera là pour témoigner que c'est dû au délaissement de l'étude de la Torah. En effet, des milliers d'années en arrière, Hachem avait prédit que si l'étude de la Torah est abandonnée, alors il y aura des souffrances et la paracha Haazinou en est le témoin. Ainsi, ils sauront que le remède aux souffrances, leur solution aux problèmes sera de se renforcer dans l'étude de la Torah. Et si tu demandes "Mais à la fin des temps, avec tout ce qui s'est passé dans l'histoire, avec la chute spirituelle des générations, la Torah sera oubliée et les gens ne sauront plus étudier la Torah", à cela Hachem promet "car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance", que la Torah ne sera jamais oubliée et même s'il y a le phénomène de chute des générations au niveau spirituel, Hachem y remédiera en rendant l'étude de la Torah plus accessible, car "Je connais son Yetser", c'est-à-dire sans étude de Torah, un homme sera anéanti par son Yetser hara, sans étude de Torah, un homme n'a aucune chance face à son Yetser hara, sans Torah, un homme meurt immédiatement assassiné par son Yetser hara. Ainsi, pour tout simplement vivre, l'étude de la Torah est incontournable, donc la Torah ne peut être oubliée car si la Torah était oubliée, la vie serait oubliée, le monde cesserait immédiatement d'exister, la vie s'achèverait instantanément car la Torah c'est la vie. Ainsi, Hachem dit "Je connais leur Yetser hara et donc Je ne peux les laisser sans défense" donc pour que le monde continue d'exister, pour que la vie dure, Hachem promet que la Torah ne sera jamais oubliée. Ainsi, à la fin des temps, en constatant les souffrances nombreuses, un homme aura cette paracha Haazinou qui, à l'image d'un chant, se doit d'être souvent répétée et il réalisera que le remède à tous les problèmes est l'étude de la Torah et même si la personne n'a aucune notion en étude de la Torah, Hachem promet que la Torah ne sera jamais oubliée et ainsi Il donnera l'accès à l'étude à tout le monde via différents livres accessibles à tous, via différents cours accessibles à tous...

Hachem mettra différentes choses en place afin que chacun, peu importe son niveau, puisse avoir accès à l'étude de la Torah. Ainsi, c'est justement parce qu'il y a le phénomène de baisse spirituelle au fil des générations que Hachem rend la Torah, au fil des générations, de plus en plus accessible afin que la Torah ne soit jamais oubliée, comme Hachem l'a promis "car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance" car elle ne peut pas être oubliée puisque la vie en dépend. En effet, la Torah c'est la vie.

Mordekhai Zerbib